

*République Française**Ville de Clamecy***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du jeudi 08 février 2024 à 18 h**

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 1^{er} février 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. BOICHE, M. DEDIANNE Mickaël, M. MECHIN et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à M. BOURDOUNE, M. DEDIANNE Alain, Mme MAILLARD et M. GUIBERT.

Excusé : M. CARVOYEUR.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. PARDANAUD.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MEFTAH

N° 2024-017 : BAIGNADE / PLAGE EN PENTE DOUCE : ATTRIBUTION DE MARCHÉ :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la tenue d'une Commission d'Appel d'Offre concernant le marché public de travaux visant à créer une plage en pente douce dans le secteur de La Tambourinette. Suite à cette commission, régulièrement réunie le 22 janvier 2024, il est proposé d'attribuer le marché public de travaux à l'entreprise MERLOT TP, pour un montant de 34 190,70 euros hors taxes.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ATTRIBUE le marché public de travaux relatif à la création d'une plage en pente douce à l'entreprise MERLOT TP pour un montant de 34 190,70 euros hors taxes, conformément au rapport d'analyse des offres.

Suivent les signatures.

